

ARRONDISSEMENT
DE
SENLISCANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Extrait du

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11/06/2026

ID : 060-216001743-20260611-19DEL_CM080626-DE

du lundi 8 juin 2026

CONVOCATION

Date : 2 juin 2026

Affichée le : 2 juin 2026

Nombre de conseillers :

En 39

exercice :

Présents : 32

Votants : 37

Pouvoirs : 5

Absent : 2

L'an deux mille vingt six, le huit juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOU - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - M. Amir ZAFAR - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUC - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - Mme Patricia RÉGENT - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Bénédicte ALHERBE - M. Khadim MBAYE - Mme Nélia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Sarah YAQOUB - M. Heddi FADHLI - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - Mme Nabila BEJAOU - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME.

LISTE DES DELIBERATIONSAFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :**0 9 JUIN 2026**DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**1 1 JUIN 2026****Absents représentés**

Mme SAHNOUNE

M. KA

M. NOUWYNCK

Mme DHOURY-LEHNER

Mme FAZAL

Pouvoir à Mme MOUELLÉ

Pouvoir à Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à M. RIFI SAIDI

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à Mme LAMBRE

Absents excusés**Absents non représentés**

M. AKABLI, Mme EL BAKKALI.

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI**19 RH - Rapport Social Unique 2024 (RSU)****■ Rapport de présentation :****Omar YAQOUB, Maire**

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent établir un rapport social unique (RSU) annuel, au titre de l'année écoulée.

Le RSU permet d'apprécier la situation des agents de la collectivité et son évolution.

Au terme de la campagne 2024, une synthèse des indicateurs de RSU a pu être générée par l'application Données sociales gérée par le Centre de gestion de l'Oise. Elle est annexée à la présente délibération.

Il vous est demandé de prendre acte de la présentation synthétique du RSU au titre de l'année 2024, présenté en comité social territorial du 22 mai 2026.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 22 mai 2026,

Vu l'avis de la commission Finances et Synthèse du 27 mai 2026,

Vu la synthèse du rapport social unique 2024 ci-annexée,

Considérant pour les communes de présenter à l'assemblée délibérante le Rapport Social Unique,

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote :**

Votants : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11/06/2026

ID : 060-216001743-20260611-19DEL_CM080626-DE

■ **Décide à l'unanimité :**

Article unique : d'approuver la présentation de la synthèse du rapport social unique de la ville de Creil au titre de l'année 2024.

CREIL, le **11 JUIN 2026**
Pour extrait certifié conforme,

Omar YAQOUB


Maire de Creil
Président de l'ACSO

Danielle SOKOLONSKI


La secrétaire de séance